

## Partage matrimonial : partage lésionnaire

Par **ConseilAquitaine**, le 11/02/2024 à 06:18

Bonjour,

J'aimerais vos conseils pour une situation où le divorce (sous le régime de la communauté) a été signé par consentement mutuel mais que le partage semble avoir été lésionnaire.

La lésion porte sur la vente de la Société créée durant le mariage, estimée en actif à 500k€ alors que cette même Société a été vendue plusieurs millions d'euros moins d'un an après.

Existe-t-il des jurisprudences dans ce cas précis?

Merci par avance.

Par **Lorella**, le 11/02/2024 à 11:24

Bonjour,

Peut-être une piste ici

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2730>

Par **Lorella**, le 11/02/2024 à 11:30

En complément ici

<https://blog-gestion-patrimoine.cfpb.fr/divorce-du-chef-dentreprise-et-patrimoine-professionnel-comment-proceder/>

Par **Lorella**, le 11/02/2024 à 11:32

De quand date le divorce ?

Par **ConseilAquitaine**, le **11/02/2024** à **11:41**

Bonjour, merci pour vos messages.

le divorce date de mai 2022, j'ai donc jusqu'en mai 2024 pour réagir.

Je sais qu'il existe une notion de lésion car l'entreprise a été dévaluée.  
Je voudrais savoir s'il existe des cas similaires à cette notion de valeur d'entreprise.

Par **Lorella**, le **11/02/2024** à **21:08**

Je ne peux pas vous aider davantage.

Cette évaluation de l'entreprise a été faite par qui ?